

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 20 mai 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Assemblée publique de consultation sur 2 demandes de dérogations mineures concernant le 179, boul. Desjardins et le 72 rue Bennett.

Aucune personne n'était présente à cette assemblée publique de consultation

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M^c John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Robert Coulombe, maire

RÉSOLUTION NO 2014-05-098 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-099 Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

PAROLE AU PUBLIC,

M. Prudent Jolivette,

M. Jolivette demande un suivi dans le dossier du terrain de golf Aux Trois Clochers.

Jacques Cadieux lui répond qu'il y a des développements et que la Ville travaille sur ce dossier et d'ici 2 semaines ou au prochain conseil, la Ville de Maniwaki sera en mesure de donner plus d'informations.

RÉSOLUTION NO 2014-05-100 Pour adjuger la soumission intitulée : « Réhabilitation des puits PP1 et PP4 » - S-75.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour la réhabilitation des puits PP1 et PP4";

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu (quatre) 4 soumissions qui se lisent comme suit;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT <u>AVANT</u> LES TAXES
F. Lapointe et Fils Inc.	71 790.00 \$
Les Forages L.B.M. Inc.	53 900.00 \$
Samson et Frères Inc.	53 230.00 \$
R.J. Lévesque et Fils Ltée	48 075.00 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de « R.J. Lévesque et Fils Ltée » au montant de 48 075.00 \$, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-75 "Réhabilitation des puits PP1 et PP4".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-101 Pour adjuger la soumission intitulée: "Collecte et transport des déchets" – S-71.5.

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et transport des déchets;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et se lisent comme suit:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Services Sanitaires J.L. Robert Cloutier Inc.	715 098.00 \$
Transport R.L.S. (9015-3164 Québec Inc.)	915 626.83 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adjuger la soumission pour la collecte et transport des déchets à Services Sanitaires J.L.Robert Cloutier Inc., pour un montant de 715 098.00 \$, taxes incluses, pour la période du 16 juin 2014 au 4 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-102 Pour adjuger la soumission intitulée: "Collecte et transport des matières recyclables" – S-71.7.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et se lisent comme suit:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Services Sanitaires J.L. Robert Cloutier Inc.	483 920.00 \$
Transport R.L.S. (9015-3164 Québec Inc.)	701 980.56 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adjuger la soumission pour la collecte et transport des matières recyclables à « Services

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

Sanitaires J.L. Robert Cloutier inc. » pour un montant de 483 920.00 \$, taxes incluses, pour la période du 16 juin 2014 au 4 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-103 Pour renouveler le contrat d'exploitation du restaurant du centre des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'exploitation du restaurant du centre des loisirs, étant actuellement accordé à Madame Rachel Riel, se termine le 4 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permet au locateur de renouveler le bail pour une année additionnelle aux mêmes conditions, et ce, que le bail actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire utiliser cette option de renouvellement et renouveler le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le bail actuel, et ce, jusqu'au 4 juillet 2015;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents de renouveler le contrat d'exploitation du restaurant du centre des loisirs avec Madame Rachel Riel, pour une année additionnelle, aux mêmes conditions que le contrat actuel, jusqu'au 14 juillet 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-104 Pour payer les comptes payables du mois d'avril 2014.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'avril 2014 s'élève à 120 579,58 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 D 0130 a une retenue de 7 644,16 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 112 935,42 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-105 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 179, boulevard Desjardins, lot 2 984 301.

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rendre réputé conforme le point suivant :

- La proportion minimale relative aux matériaux de revêtement extérieur de classe A, sur le mur orienté vers la rue de 15 % au lieu de 50 % tel que l'exigent les articles 122 et 123 du règlement de zonage #881 de la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU d'accorder la demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accorder la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-106 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 72, rue Bennett, lot 4 819 326.

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rendre réputé conforme le point suivant :

ASSEMBLÉE DU 2014-05-20

L'absence de matériaux de classe A sur le mur orienté vers la rue tel que l'exigent les articles 122 et 123 du règlement de zonage #881 de la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU d'accorder la demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accorder la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-05-107 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h11.

ADOPTÉE

Jacques Cadieux, maire suppléant

M^e John-David McFaul, greffier